

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL

LE PORT – LA POSSESSION

---

## **COMPTE RENDU**

---

### **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**DU 7 NOVEMBRE 2016**

# COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

Date de la convocation : 31 octobre 2016  
17 membres en exercice  
9 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille seize le sept novembre à 17 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Foyer des Dockers après convocation légale, sous la présidence de Mr Daniel PAUSE, 5ème Vice-président.

**Secrétaire de séance : Mr Yoland VELLEZEN**

Délibération n° 2016\_098\_BC\_1 :

**PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT URBAIN ET DE L'HABITAT - Validation du plan de financement d'une étude diagnostic technique et social des LTS communaux de la ville du Port**

**Affaire présentée par : Daniel PAUSE / Claudine DUPUY**

***Résumé :*** Le PILHI comptait 19 sites d'interventions prioritaires sur l'ensemble du territoire. Depuis 2013, les données de ces sites sont réactualisées afin de mettre en place un plan d'actions pluriannuel de lutte contre l'habitat indigne dès 2016.

La commune du Port comptait jusqu'à maintenant un seul site d'intervention prioritaire, celui d'Ariste Bolon. Ce dernier est traité de façon globale dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Suite à nos échanges avec la ville et dans le cadre de la nouvelle convention PILHI 2016-2019 de nouveaux sites ont été retenus : il s'agit des quartiers de Logements Très Sociaux communaux. Sur un parc initial de 948 Logements Très Sociaux, la Ville reste aujourd'hui propriétaire d'un effectif de 439 LTS communaux.

Partant du constat que ces logements anciens sont pour un tiers environ dans un état vétuste, que la collectivité n'a pas une bonne connaissance de la situation des logements et des problèmes rencontrés par les familles dans leur habitation, il est apparu urgent d'établir une photographie de la situation de ce parc d'un point de vue social et technique.

Il est demandé à l'assemblée de valider le plan de financement d'une étude diagnostic technique et sociales des LTS communaux de la ville du Port.

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- VALIDER le plan de financement d'une étude diagnostic technique et sociale des LTS communaux de la ville du Port, suivant :**

**Montant global de l'étude : 150 000 € HT**

- Etat :	120 000 € HT (80%)
- TCO :	15 000 € HT (10%)
- Ville du Port :	15 000 € HT (10%)

**- AUTORISER le Président à solliciter les financements.**

Délibération n° 2016\_099\_BC\_2 :

VALORISATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE - Actualisation du plan de financement du Centre Intercommunal d'Enseignements Artistiques à Plateau-Caillou

Affaire présentée par : Daniel PAUSE / Claudine DUPUY

**Résumé** : Suite aux nouvelles opportunités de subventionnement du Centre Intercommunal d'Enseignements Artistiques de Plateau Caillou, il convient d'actualiser le plan de financement.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER** le plan de financement prévisionnel du Centre intercommunal d'Enseignements Artistiques à Plateau Caillou :

Plan de financement	Montant prévisionnel en € HT	% de l'opération
ETAT	400 000,00 €	11,16%
REGION	2 149 525,00 €	59,95%
<i>Région Plan Relance régional 2015</i>	<i>1 000 000,00 €</i>	<i>27,89%</i>
<i>Région Plan Relance régional 2017</i>	<i>1 149 525,00 €</i>	<i>32,06%</i>
Autofinancement TCO	398 360,00 €	11,11%
FCTVA	637 657,00 €	17,78%
<b>TOTAL</b>	<b>3 585 542,00 €</b>	<b>100,00%</b>

- **AUTORISER** le Président à solliciter les cofinancements pour cette opération.

Délibération n° 2016\_100\_BC\_3 :

VALORISATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE - Avenant n°2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la mise en œuvre du Sentier Littoral Ouest en forêt domaniale de Saint-Paul

Affaire présentée par : Daniel PAUSE / Claudine DUPUY

**Résumé** : Dans le cadre de l'aménagement du sentier littoral de Saint-Paul, le TCO a signé une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec l'ONF, gestionnaire de droit de la forêt domaniale, en vue de la réalisation des études et travaux. Par voie d'avenant, il est proposé d'actualiser le programme et le calendrier de l'opération, de réévaluer le budget global d'opération à 3 525 732,85 € HT (au lieu de 3 500 000 € HT) et de modifier le plan financement.

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER** le projet d'avenant n°2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du Sentier Littoral en forêt domaniale de Saint-Paul qui actualise le programme et le calendrier de l'opération, fixe le budget global de l'opération à 3 525 732,85 € HT et modifie le plan de financement ;

- **AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du Sentier Littoral en forêt domaniale de Saint-Paul.

**Affaire n° 4 :**

VALORISATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE - **Proposition de partenariat de la Ligue Réunionnaise de Golf (LRG) pour la mise en place des « Internationaux de France Professionnels de Double », au titre de l'exercice 2016**

Affaire retirée de l'ordre du jour.

**Délibération n° 2016\_101\_BC\_5 :**

TRANSPORT - **Plan de financement de la création d'une voie bus sur l'avenue de la Palestine**

**Affaire présentée par : Daniel PAUSE / Claudine DUPUY**

**Résumé :** Afin de prioriser la circulation des bus kar'ouest, le TCO souhaite ouvrir un couloir-bus sur la partie basse de l'avenue de la Palestine ; cette opération fait suite à la mise en place d'une nouvelle desserte kar'ouest sur cet axe. Afin de permettre de formaliser des demandes de subvention, le Bureau Communautaire est invité à valider le plan de financement prévisionnel de l'opération.

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER** le plan de financement prévisionnel suivant pour la réalisation de l'opération « couloir-bus sur l'avenue de la Palestine » :

<i>Co-financeurs</i>		<i>% sur total HT</i>
Union Européenne	68 884,38 €	60%
Région	22 961,46 €	20%
TCO	22 961,46 €	20%
<b>Total HT</b>	<b>114 807,30 €</b>	<b>100%</b>

- **AUTORISER** le Président à engager toutes les démarches nécessaires auprès des partenaires financiers.

**Délibération n° 2016\_102\_BC\_6 :**

TRANSPORT - **Plan de financement d'une étude sur le Transport par câble**

**Affaire présentée par : Daniel PAUSE / Claudine DUPUY**

**Résumé :** Le transport par câble (TPC) est souvent cité comme une « solution transport » adaptée au Territoire de la Côte Ouest. C'est pourquoi le TCO a souhaité engager une étude sur ce mode de transport. Cette étude étant éligible au Programme Opérationnel Européen, le Bureau Communautaire est invité à valider le plan de financement prévisionnel, afin de permettre la formalisation des demandes de subvention.

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER** le plan de financement prévisionnel suivant pour l'étude « transport par câble » :

<i>Co-financeurs</i>		<i>% sur total HT</i>
Union Européenne	13 230,00 €	70%
Etat/Région	1 890,00 €	10%
TCO	3 780,00 €	20%
<b>Total HT</b>	<b>18 900,00 €</b>	<b>100%</b>

- **AUTORISER** le Président à engager toutes les démarches nécessaires auprès des partenaires financiers.

Délibération n° 2016\_103\_BC\_7 :

**TRAVAUX ET PATRIMOINE - Cession des voiries d'accès à la déchetterie de La Chaloupe à la commune de Saint-Leu pour un euro symbolique**

**Affaire présentée par :** Daniel PAUSE / Claudine DUPUY

**Résumé :** Dans le cadre de sa compétence en matière de collectes et traitements des déchets, le TCO a construit à la Chaloupe Saint-Leu, une déchetterie qui s'imbriquait dans une opération globale visant la construction de logements sociaux par la SODEGIS et d'une médiathèque par la commune.

Il a été envisagé que les voiries et réseaux réalisés dans le cadre de cette opération, sur les terrains du TCO, soient rétrocédés, à l'euro symbolique, à la commune de Saint-Leu pour être affectés au domaine public routier.

A ce titre, l'avis des Domaines a été sollicité.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER** la cession des voiries d'accès à la déchetterie de la Chaloupe au profit de la commune de Saint-Leu à l'euro symbolique ;

- **AUTORISER** le Président à signer l'acte d'acquisition final ;

- **AUTORISER** le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

**Affaire n° 8 :**

**TRAVAUX ET PATRIMOINE - Convention opérationnelle entre l'EPFR et le TCO concernant le portage pour le compte du TCO de 4 parcelles comprises dans le périmètre de la DUP, réserves foncières «Cambaie - Omega» - ECOCITE**

Affaire retirée de l'ordre du jour.

Délibération n° 2016\_104\_BC\_9 :

**RESSOURCES HUMAINES - Modification et actualisation du tableau des effectifs**

**Affaire présentée par :** Daniel PAUSE / Claudine DUPUY

**Résumé :** Dans le cadre de la nouvelle organisation des services du Territoire de la Côte Ouest, il est proposé de modifier et d'actualiser le tableau des effectifs, comme suit :

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 1 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- AUTORISER :

La création des postes ci-dessous :

-1 emploi de Directeur Général des Services Techniques ;

-1 emploi d'Ingénieur en Chef.

- DIRE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016.

- ARRETER le tableau des effectifs du Territoire de la Côte Ouest comme suit au 07/11/2016.

TABLEAU DES EFFECTIFS ARRETE AU 07/11/2016				
ETAT DES EFFECTIFS PAR GRADES (EMPLOIS PERMANENTS)				
GRADES	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES	EMPLOIS VACANTS	EMPLOIS POURVUS
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Administrateur	A	1	0	1
Directeur territorial	A	7	2	5
Attaché principal	A	12	4	8
Attaché territorial	A	18	2	16
Rédacteur principal 1ère classe	B	8	1	7
Rédacteur principal 2ème classe	B	3	1	2
Rédacteur	B	14	0	14
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	7	1	6
Adjoint administratif de 1ère classe	C	24	11	13
Adjoint administratif de 2ème classe	C	34	5	29
<b>TOTAL I</b>		<b>128</b>	<b>27</b>	<b>101</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Ingénieur en chef hors classe	A	1	1	0
Ingénieur en chef	A	3	1	2
Ingénieur principal	A	24	2	22
Ingénieur	A	8	2	6
Technicien principal 1ère classe	B	5	2	3
Technicien principal 2ème classe	B	16	3	13
Technicien	B	2	0	2
Agent de maîtrise principal	C	2	1	1
Agent de maîtrise	C	4	1	3
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	6	4	2
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	10	1	9
Adjoint technique territorial de 1ère classe	C	23	13	10
Adjoint technique territorial de 2ème classe	C	29	1	28
<b>TOTAL II</b>		<b>133</b>	<b>32</b>	<b>101</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	0	1
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1	0	1
<b>TOTAL III</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Adjoint d'animation de 1ère classe	C	1	0	1
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	26	4	22
<b>TOTAL IV</b>		<b>27</b>	<b>4</b>	<b>23</b>
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>				
Chef de police municipale Brigadier -chef principal	C	1	0	1
Brigadier -chef principal	C	1	0	1
<b>TOTAL V</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL A (I+II+III+IV+V)</b>		<b>292</b>	<b>63</b>	<b>229</b>
<b>ETAT DES EMPLOIS FONCTIONNELS</b>				
Directeur général des établissements publics de coopération (150 000 à 400 000 habitants)	A	1	0	1
Directeur adjoint des établissements publics de coopération (150 000 à 400 000 habitants)	A	5	1	4
<b>TOTAL B</b>		<b>6</b>	<b>1</b>	<b>5</b>

ETAT DES EFFECTIFS PAR EMPLOIS (PERMANENTS)					
EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES	EMPLOIS VACANTS	EMPLOIS POURVUS	Niveau de rémunération
Collaborateur de cabinet du Président	sans	3	0	3	IB 913
Collaborateur de groupe d'étus	sans	3	0	3	
Chargé de mission marchés publics	A	4	0	4	379<IB<801
Responsable administratif et financier	A	1	0	1	379<IB<801
Chargé de mission CUCS	A	1	0	1	379<IB<801
Chargé de mission emploi-compétences-formation	A	2	0	2	379<IB<801
Chargé de mission PDU	A	1	0	1	379<IB<750
Chef de projet environnement	A	1	1	0	379<IB<750
Chargé de mission coopération décentralisée	A	1	1	0	379<IB<750
Responsable service POME	A	1	0	1	504<IB<966
Chargé de développement "Tilère d'activité économique"	A	1	0	1	379<IB<801
Chargé d'études	A	2	0	2	306<IB<544
Chef de projets infrastructures de transports	A	1	0	1	379<IB<750
Chargé d'opération insalubrité	A	2	0	2	379<IB<801
Coordonnateur PILHI	A	1	0	1	379<IB<750
Chargé de communication	A	3	2	1	379<IB<801 379<IB<966
Chargé de mission pour la maîtrise foncière et les transactions immobilières	A	1	0	1	379<IB<801
Responsable de la stratégie et production des réseaux de transports	A	0	0	0	379<IB<801
Chargé de mission contrôle de gestion	A	1	1	0	379<IB<801
Chargé de relation transport	A	1	0	1	379<IB<750
Chargé de l'administration du système d'information financier	A	1	0	1	379<IB<750
Animateur du conseil de développement	A	1	0	1	379<IB<801
Emploi spécifique pour l'administration des infrastructures informatiques	B	1	0	1	350<IB<614
Chargé de mission prévention déchets	B	1	0	1	322<IB<558
Chargé d'affaires sociales	B	1	1	0	340<IB<576
Chargé de gestion des dispositifs d'insertion	B	1	1	0	340<IB<576
Chargé de mission prospective réseau scolaire	A	1	0	1	379<IB<801
Chargé de mission pour la gestion associative	A	1	1	0	379<IB<801
Chef de projets grands équipements culturels (zenith)	A	1	1	0	379<IB<750
Chef de projet culturel	A	1	1	0	379<IB<801
Chargé de mission PLIE	A	1	1	0	379<IB<801
Chef de projet fonctionnel pour la commande publique	A	1	1	0	379<IB<801
Chef de projet Dvat	A	1	1	0	379<IB<801
Directeur Régie Ports de Plaisance	A	1	0	1	-
Chef de projet énergie	A	1	1	0	379<IB<801
Chargé de mission pour la recherche de financement de projets	A	1	1	0	379<IB<801
Chargé de mission développement durable	A	1	1	0	379<IB<750
Juriste confirmé	A	1	1	0	379<IB<966
Négociateur foncier	B	1	0	1	348<IB<614
Responsable support applicatif	A	1	1	0	379<IB<750
Analyste financier	A	1	1	0	379<IB<966
Conseiller de prévention	A	1	0	1	379<IB<966
Assistant au contrôle de gestion	B	1	1	0	348<IB<614
Encadrant cyberbase	B	1	0	1	325<IB<576
Superviseur centre d'appels téléphoniques	C	1	0	1	299<IB<446
Téléopératrice	C	3	2	1	297<IB<388
Emploi CIFRE	A	3	2	1	379<IB<750
<b>TOTAL C</b>		<b>62</b>	<b>24</b>	<b>38</b>	
<b>ETAT DES EMPLOIS NON PERMANENTS</b>					
Accroissement temporaire d'activité	A/B/C	21	0	21	
<b>ETAT DES EMPLOIS AIDES</b>					
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	sans	8	0	8	
Emploi d'avenir	sans	9	0	9	
Contrat d'apprentissage	sans	5	0	5	
<b>TOTAL D</b>		<b>22</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	
<b>TOTAL GENERAL (A+B+C+D)</b>		<b>382</b>	<b>88</b>	<b>315</b>	

	Catégorie	Nombre
- 1 emploi fonctionnel de DGST	A	1
- 1 emploi d'ingénieur en chef	A	1

Délibération n° 2016\_105\_BC\_10 :

DIRECTION GENERALE ADJOINTE FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - **Subvention au Master 2 Droit Public de l'Université de La Réunion**

**Affaire présentée par : Daniel PAUSE / Claudine DUPUY**

**Résumé :** *La Réunion a un besoin particulier de cadres de haut niveau, notamment dans le secteur public, formés localement. L'Université de la Réunion propose une formation universitaire, le Master 2 droit public, qui œuvre à cette fin. Dans le cadre d'un partenariat visant à consolider cette formation, l'Université de la Réunion demande au TCO de participer à cet objectif de formation sous la forme d'une subvention de 3 000 €, pour l'usage exclusif du Master 2 Droit public.*

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER :** l'octroi d'une subvention d'un montant annuel de 3000 € à l'Université de la Réunion dans le cadre d'un partenariat visant à la formation des étudiants de Master 2 « Droit public »,
- **AUTORISER :** le Président du TCO à signer la convention de partenariat TCO/Université de la Réunion (Master 2 Droit public).

Levée de séance à 18h00.